



[traduction]

Le 18 novembre 2010

Monsieur Michael Horgan
Sous-ministre, Finances
Ministère des Finances du Canada
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Objet : Demande d'information 0037 du DPB

Monsieur,

Conformément au pouvoir que me confère le paragraphe 79.3(1) de la *Loi sur le Parlement du Canada*, je vous saurais gré de faire parvenir à mon bureau toutes les données ou tous les renseignements que détient votre ministère concernant les modifications d'ordre législatif contenues dans les projets de loi C-449 : Loi concernant la gratuité des transports en commun pour les aînés et C-530 : Loi modifiant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest (*limites d'emprunt*).

Mon personnel utiliserait les données et les renseignements que vous nous fournirez pour répondre à une demande formulée par un parlementaire.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente. Si vous avez besoin de précisions concernant cette demande, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Veuillez agréer, Monsieur, mes cordiales salutations

Le directeur parlementaire du budget

Kevin Page

P. j.

c.c. Monsieur Rick Stewart, secrétaire adjoint du Cabinet, Bureau du Conseil privé, Secrétariat de liaison de politique macroéconomique

Demande d'information du DPB

1) Numéro de la demande :	0037
2) Personne-ressource au bureau du DPB :	Jason Jacques (613-995-3315 ou jacqui@parl.gc.ca)
3) Type de demande :	Ponctuelle
4) Objectif du DPB :	Évaluer le coût financier de l'adoption du projet de loi C-449 : Loi concernant la gratuité des transports en commun pour les aînés et du projet de loi C-530 : Loi modifiant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest (<i>limites d'emprunt</i>).
5) Volet concerné du mandat :	Le DPB a pour mandat d'évaluer le coût financier de toute mesure législative proposée lorsqu'un parlementaire ou un Comité en fait la demande.
6) Données et renseignements demandés :	Les données et les renseignements recueillis et préparés par le ministère des Finances du Canada concernant le coût financier de la mise en œuvre des dispositions proposées dans les projets de loi C-449 et C-530.
7) Priorité :	Normale
8) Date de présentation de la demande :	Le 20 novembre 2010
9) Date de livraison demandée :	Le 1 ^{er} décembre 2010